

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis Municipal no 27 (2011 – 2016)
Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires
à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus.

Rapport de la commission ad hoc.

Au conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Mesdames Anne Beck
 Arlette Thentz

Messsieurs Jean-Claude Bédert (Président)
 Jean-François Buvelot (Rapporteur)
 Michel Ansermoz (absent)
 Robert Damond
 Jurg Schmutz

s'est penchée, en date du 29 mai 2012, sur le préavis Municipal no 27 (2011 – 2016) relatif à la réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des transports publics régionaux et du Green Bus.

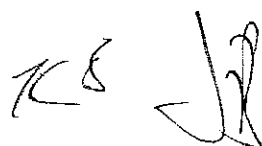
Messieurs Cédric Echenard (Municipal) et Serge Gambarasi (Chef de service) ont participé à la séance et la commission les remercie des réponses à ses questions.

Les CFF vont améliorer les services aux 4 principales gares du district (Coppet, Nyon, Gland et Rolle) en décembre 2012 afin d'assurer un horaire cadencé à la demi-heure toute la journée.

Le PM 27 a pour objectif la mise en œuvre d'aménagements permettant aux bus d'assurer un cadencement conforme à ces horaires.

Actuellement 3 lignes de bus (y compris green bus) desservent l'agglomération rolloise. Avec la nouvelle organisation ces lignes passeront à 6.

Dans le PM 27, une partie des aménagements sont mineurs et consistent à modifier des marquages au sol. Ils représentent les 8 premières lignes du tableau récapitulatif pour un total de Fr 131'000.-



Les 3 aménagements plus importants sont :

- Un accès en site propre des bus par l'avenue de Beaulieu sur l'avenue du Général-Guisan, accès réservé aux seuls bus par le truchement de bornes spécifiques ;
- La construction d'un giratoire au carrefour route des Quatre-Communes / avenue Général Guisan et une place de rebroussement pour les bus sur cette même route des Quatre-Communes ;
- L'aménagement de la place de la gare où vont converger les lignes de bus. Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude.

Pour ce qui concerne la répartition des montants et les conclusions financières du PM 27 :

- Pour le point # 1, le conseil régional est maître d'œuvre et la commune de Rolle rembourse sa part de Fr 131'000.-
- Pour le point # 2, la Commune de Rolle est maître d'œuvre et va recevoir les remboursements du conseil régional et de l'ASPAIRE.

La COFIN a approuvé les conséquences financières du PM 27.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Rolle

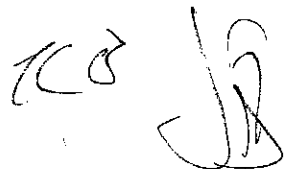
Vu le Préavis Municipal no 27 (2011 – 2016) Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du green bus.

Vu le rapport de la commission nommée à cet effet.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

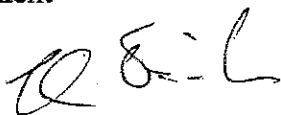
1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr 131'000.- pour sa participation aux travaux pris en charge par la Région (Total de Fr 390'525.-) uniquement, sans financement de l'ASPAIRE.
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit de FR 810'000.- dont seront à déduire les participations financières de la Région (Conseil régional du district de Nyon) et de l'ASPAIRE pour respectivement Fr 260'472.- et Fr 404'528.- (solde net supputé pour Rolle : Fr 145'000.-).



3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr 941'000.- é cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses , à imputer sur le compte No 1800.5010.2 « réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus » .
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront répartis selon le tableau de la page 5 du présent préavis.

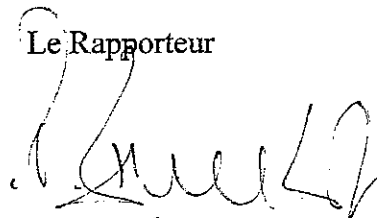
Rolle le 31 mai 2012.

Le Président



J.-C. Bédert

Le Rapporteur



J.-F. Buvelot

